

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 décembre 2024
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Mobilités - Fonds de concours vélo
Fonds de concours vélo de Quimper Bretagne Occidentale pour la création d'une voie verte entre l'impasse de l'Odet et le pont de l'Eau Blanche

Quimper Bretagne Occidentale souhaite impulser une dynamique positive dans la mise en œuvre d'un réseau vélo d'intérêt intercommunal. C'est pourquoi, la communauté d'agglomération a créé un fonds de concours vélo lors du conseil communautaire du 16 mai 2024.

Il est proposé que la ville de Quimper accepte la participation financière de l'Agglomération dans le cadre du fonds de concours vélo pour le projet de création d'une voie verte entre l'Impasse de l'Odet et le pont de l'Eau Blanche.

Le projet de réfection du revêtement du chemin entre l'impasse de l'Odet et le pont de l'Eau Blanche à Quimper que va réaliser la ville de Quimper consiste en la création d'une voie verte de 3,00 m de large en enrobés beiges poreux entre l'impasse de l'Odet et le pont de l'Eau Blanche à Quimper.

L'opération comporte :

- la réalisation d'environ 4100 m² d'enrobés beiges poreux permettant de réaliser une voie verte de 3,00 m de large entre l'impasse de l'Odet et le pont de l'Eau Blanche. La voie verte desservira également la grande salle de l'Agglomération. Seule une section de largeur égale à la largeur existante sera conservée au niveau du pont de l'Eau Blanche afin de ne pas déstabiliser la digue de protection contre les crues ;
- le remplacement d'environ 600 ml de lisse bois ;
- le jalonnement vélo sur l'itinéraire créé.

Il est proposé d'accepter la participation maximum de 90 000 € HT votée par le conseil communautaire du 07 novembre 2024 dans le cadre du fonds de concours vélo de l'Agglomération pour ce projet. La hauteur de la subvention sera arrêtée par le conseil communautaire en tenant compte de l'enveloppe budgétaire disponible, de tous les projets présentés et du règlement voté par le conseil communautaire.

Le projet s'inscrit dans le cadre des conditions et critères d'éligibilité au fonds de concours :

- thématique du projet : aménagement cyclable et jalonnement ;
- localisation du projet sur l'itinéraire cyclable structurant n°4 : Gare – Ergué-Gabéric – Landudal – Langolen.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'accepter la participation pouvant aller jusqu'à 90 000 € HT dans le cadre du fonds de concours vélo ;
- 2 - d'approuver le projet de convention ;
- 3 - d'autoriser madame la maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.